



Versailles, le 9 octobre 2019

Nombre de pages (celle-ci incluse) : 1

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

### **Situation de vigilance pour les usages de l'eau pour le département des Yvelines**

**La tendance en ce début de mois d'octobre 2019 est à la hausse des débits des cours d'eau et pourrait se confirmer avec les précipitations à venir.**

Le seuil maximal atteint par les stations est le seuil de vigilance. La situation hydrométrique des petites rivières s'est améliorée lors de la dernière quinzaine pour la majorité des petits cours d'eau du département.

Cependant plus de la moitié des stations de mesure sont encore en état de vigilance. Ainsi les dernières stations de la Rémarde à Saint Cyr-sous-Dourdan et de la Mauldre à Aulnay-sur-Mauldre sont au seuil de vigilance sécheresse.

Les grands cours d'eau amorcent également une légère remontée des débits. Les indicateurs piézométriques sont au-dessus de la normale à l'exception de Bréval où les niveaux sont sur le seuil de vigilance (nappe du tertiaire du Mantois à l'Hurepoix).

**Le département des Yvelines passe en état de vigilance.**

Aussi, en application de l'arrêté cadre départemental définissant les mesures de limitation provisoire des usages de l'eau en situation de sécheresse, les usagers sont invités à **continuer à œuvrer volontairement des mesures de limitation des consommations d'eau.**